

APPROCHES BI/MULTILINGUES DE L'ENSEIGNEMENT : UNE ANALYSE SPECIFIQUE A PARTIR DU CONTEXTE CAMEROUNAIS

Oumarou AMINO

Université de Maroua

aminououmarou28@gmail.com

Résumé

La réflexion portant sur l'éducation reste indispensable pour une société qui veut se construire de la plus belle de manière ou d'améliorer son état. Cependant, soulignons que c'est un sujet qui mérite beaucoup d'attention dans la mesure où il est pluridisciplinaire ; par conséquent fait appel aux multiples spécialistes afin d'adopter des approches linguistiques idoines, surtout pour un État comme le Cameroun. Cet État, est à la fois bilingue et multiculturel. Ce qui justifier l'appellation « Afrique en miniature ». Les approches qui déterminent et orientent le système éducatif se doivent d'être adopter en tant qu'approches multidimensionnelles qui intéressent différents ministères chargés de ce domaine afin de produire des effets positifs pour la construction d'un développement durable.

Mots clés : éducation, bilingue, multiculturel, approches multidimensionnelles et développement durable.

Abstract

Reflection on education remains essential for a society that wants to build itself in the best way or improve its condition. However, let us stress that this is a subject that deserves a lot of attention as it is multidisciplinary; therefore calls on multiple specialists in order to adopt appropriate linguistic approaches, especially for a state like Cameroon. This state is both bilingual and multicultural. This justifies the name "Africa in miniature". The approaches that determine and guide the education system must be adopted as multidimensional approaches that interest different ministries in charge of this field in order to produce positive effects for the construction of sustainable development.

Keywords: education, bilingual, multicultural, multidimensional approaches and sustainable development.

Introduction

Dans le monde en général, aucun État ne peut vivre en autarcie, cette situation est de plus en plus accentuée au vingt-unième siècle avec le phénomène de mondialisation de l'éducation. Le Cameroun se doit

d'enraciner ses citoyens dans leur culture, par la suite ce dernier peut apporter sa contribution dans l'édifice mondiale. Par-là, rappelons qu'il ressort de la disposition de l'article premier alinéa 3 de la loi constitutionnelle que « La République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur. Elle garantit la promotion du bilinguisme sur toute l'étendue du territoire. Elle œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales ». Ropivia affirme que « l'Afrique noire a donc besoin d'un véritable ajustement culturel et d'un véritable réajustement intellectuel ... » (Ropivia, 1995 : 402-403). De là, il en ressort que, l'aspect socioculturel joue un rôle déterminant dans la formation de l'individu. Alors, comment le Cameroun aménage-t-il les approches bi/multilingues de l'enseignement ? Pour éclairer notre lanterne, il convient d'examiner d'une part, l'aménagement de l'éducation à l'enjeu de développement socio-culturel aux niveaux régis par la loi d'orientation de l'éducation de 1998 **(1.)**, et d'autre part le niveau supérieur **(2.)**.

1. L'aménagement de l'éducation à l'enjeu de développement socio-culturel aux niveaux régis par la loi d'orientation de 1998

Il convient tout d'abord de souligner que les niveaux régis par la loi d'orientation de 1998 sont gérés par le ministère de l'éducation de base et le ministère des enseignements secondaires. C'est ainsi qu'il nous semble important de bien cerner l'apport de l'éducation au développement socio-culturel dans le but d'un enracinement des citoyens. Dans cette étude, l'enjeu de développement socio-culturel se manifeste de plusieurs manières. Elle sera axée sur la réadaptation de l'éducation aux réalités sociales d'une part **(1.1.)**, et celle liée aux réalités politiques d'autre part **(1.2.)**.

1.1. L'adaptation de l'éducation aux réalités sociales

Une bonne éducation doit se caractériser par la prise en compte des enjeux socioculturels pour n'est pas éloigner les bénéficiaires de leurs réalités, car chaque société a ses réalités. Dans le cas du Cameroun, il nous semble qu'il faut une éducation interculturelle pour permettre aux apprenants de connaître leur origine et promouvoir l'intégration nationale via par exemple les aires culturelles et la mondialisation sera projetée par la suite. Sur l'enracinement culturel des bénéficiaires de l'éducation, il s'agit par-là, de permettre la transmission des pratiques et des valeurs culturelles positives d'une génération à une autre ; ainsi une éducation de qualité doit favoriser l'enracinement culturel des apprenants, leur permettre de construire leur identité culturelle d'assurer le vivre ensemble et l'intégration nationale. Dans cette perspective, l'éducation en faisant cela permettra à la prochaine

génération de bénéficier des pratiques et des valeurs culturelles au même titre que les générations précédentes. En tenant compte de cette dernière, on peut dire que nous faisons la promotion de l'éducation pour un développement durable tant prôné par la société internationale et spécifiquement par l'UNESCO qui a mis l'accent sur cet objectif depuis la conférence de Bonn en 2009.

Selon Garga, parlant de la Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP), il pense que le retard à l'effectivité du droit à l'éducation dans ces régions se justifie premièrement par des facteurs d'ordre culturels, notamment le facteur d'ordre linguistique qui, soulève la problématique de l'inadéquation entre les langues des cours dispensés (Français et/ou Anglais) et celles utilisées par la population de ces localités. Il ajoute que le système éducatif Camerounais se doit de reconnaître les aires culturelles et linguistiques de chaque communauté qui constitue sa population pour une meilleure maîtrise des réalités (Garga, 2021 : 276 et 286). Par ce moyen, ce système peut attirer plus des personnes scolarisables entres autres ainsi que les parents qui vont envoyer plus d'enfants.

Pour Fonkoua, la culture s'est définie comme « l'ensemble des codes de comportements, des valeurs et de croyances que partagent et se transmettent les membres d'une société » (Fonkoua, 2006 : 33). A la suite de cette définition, nous pouvons dire que la culture concourt à la pérennisation des valeurs sociales et morales pour la construction des hommes intègres et responsables ; il faut souligner que même s'il faut retourner aux sources, nous devons aussi tenir compte de la mondialisation, car on tend vers un village planétaire avec ce phénomène, tout en conservant ce que nous avons en l'occurrence nos réalités sociales. C'est dans cette logique que la loi d'orientation de 1998 en son article 5 alinéa 1 dispose parmi les objectifs de l'éducation que « la formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ». Ce qui signifie que nous allons nous ressourcer dans la culture tout en étant ouvert au monde. Pour cela, il nous parait judicier d'accélérer et d'étendre l'enseignement mieux l'offre de formation concernant les langues et cultures africaine en général et celles camerounaises en particulier, en s'appuyant sur la décentralisation concernant ces filières dans d'autres Universités avec pour objectif de fournir aux établissements scolaires des ressources humaines en la matière.

Il ne faut pas oublier que, le système éducatif camerounais, à l'exemple de celui de la plupart des États africains au Sud du Sahara, trouve leurs origines à l'époque coloniale. Pour ce qui est du Cameroun, ce dernier présente cependant une spécificité dans la mesure où, son système éducatif est influencé en plus des missionnaires indépendants par ceux de trois pays colonisateurs différents, à savoir l'Allemagne de 1884 à 1916 et, simultanément, la France et l'Angleterre de 1916 à 1960. Ce constat historique, justifie l'existence de deux sous système

reconnue par la loi d'orientation de 1998 (Ngouo, 1995 : 356). Dans les années 2000, l'on note la naissance d'un système Bilingue bien que celui-ci est réduit à quelques écoles secondaires précisément au sein de certains établissements Bilingue, c'est ce que Bomda qualifie d'hybride. (Bomda, 2021 : 2353). En plus de ce dernier constat, il faut signaler que le Cameroun est un État que l'on qualifie d'« Afrique en miniature » du fait de sa diversité culturelle et linguistique, ce qui rend cette réadaptation un peu difficile. Bien que l'État est organisé en quatre aires culturelles sur la base de laquelle l'instauration de l'enseignement de langue nationale dominante dans les dites aires ont été réalisés.

Dans cette logique nous aurons une éducation culturelle, qui est celle capable de lier les connaissances générales à la pratique surtout par l'utilisation de la langue nationale et par l'immersion des éléments du savoir dans les pratiques culturelles. Il s'agit d'une éducation qui doit promouvoir la culture dans le sens d'assurer la productivité. Elle ne doit pas aboutir à répéter seulement le passé mais à construire à partir de cette base un avenir lumineux comme l'a remarqué Gandolfi. Il faut aussi noter que « Tout savoir implique une capacité de compréhension qui doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le sens de sa dignité, de ses aptitudes mentales et physiques, et le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, selon un esprit de compréhension et d'égalité. L'éducation constitue une condition indispensable à la formation de l'identité et à la promotion ». (Gandolfi, 2016 : 8 et 25).

De ce constat, on peut affirmer que celle-ci permet de se remémorer en solidifiant les bases originelles et promouvoir un système de production adéquate. Allant dans le même sens, la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle, adoptée le 3 novembre 2001 dispose que « Encourager la diversité linguistique – dans le respect de la langue maternelle – à tous les niveaux de l'éducation, partout où c'est possible, et stimuler l'apprentissage du pluralisme dès le plus jeune âge ». De cette disposition, il importe d'affirmer qu'un Homme formé doit être enraciné dans sa culture et ouvert au monde. Raison pour laquelle les Langues et Cultures Nationales sont adoptées dans les politiques éducatives aux côtés des langues officielles en l'occurrence le Français et l'Anglais.

1.2. L'adaptation de l'éducation aux réalités politiques

Dans ce contexte, la politique peut être cerné comme une intention ou une affirmation de principes émanant de l'État c'est-à-dire des principaux responsables du système éducatif, qui définit le type d'homme à former, devant répondre aux aspirations multiformes de la société. A cet effet, Clemenceau affirme que « développer les connaissances et la clairvoyance dans notre pays ; et développer le bien-être des populations, promouvoir les libertés et les droits, la

satisfaction, organiser la lutte contre l'ignorance, la corruption, la misère ; planifier la bonne gouvernance ». C'est dans cette logique que, l'État prend des mesures nécessaires dans l'optique d'atteindre un objectif précis.

La politique ne doit pas inscrire l'école dans un horizon intemporel et abstrait, autant plus que les innovations technologiques éloignent les réalités concrètes du monde du travail. Il convient de rappeler que, dès son accession à l'indépendance, le Cameroun a adopté la politique de la démocratisation ou vulgarisation de l'école ou de l'éducation que l'État pense idoine. C'est une politique qui est basée sur la liberté et l'égalité de chance pour tous. Autrement dit, un processus qui contribue à attribuer les chances égales à tous, particulièrement aux enfants scolarisables. Ainsi, tous les enfants sans aucune discriminations doivent être obligatoirement scolarisés. Il faut souligner aussi que cette politique est appuyée par la convention de l'UNESCO de 1960. Par-là, l'État fourni de plus en plus d'efforts dans l'optique de rapprocher les établissements scolaires aux populations. De plus, il scied de noter que la politique de vulgarisation ou de démocratisation de l'école est étroitement liée à la décentralisation dans la mesure où la construction des écoles, des salles de classe, la fourniture en équipement et matériels sont de plus en plus transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées notamment aux Communes et aux Régions. Cela permet aussi de maîtriser les écoles et les enseignants selon les localités.

A l'issue de l'examen de la Recommandation des conditions de personnel enseignant, il en ressort plusieurs constats, selon lesquels en matière d'éducation, la planification et l'élaboration des programmes devraient se faire aussi bien à long terme qu'à court terme ; l'intégration utile des élèves d'aujourd'hui dans la collectivité dépendra davantage des besoins de demain que des exigences actuelles. De là, toute planification de l'éducation devrait prévoir, à chaque stade et en temps utile, des dispositions pour la formation et pour le perfectionnement professionnel, en nombre suffisant, de cadres nationaux d'enseignement pleinement compétents et qualifiés connaissant la vie de leur peuple et capables d'enseigner même dans la langue maternelle de ce peuple. Une recherche et une action coordonnées, systématiques et continues sont nécessaires dans le domaine de la formation et du perfectionnement professionnel des maîtres ; elles devraient comprendre la coopération sur le plan international entre chercheurs et l'échange des résultats des recherches. Il devrait y avoir une coopération étroite entre les autorités compétentes et les organisations d'enseignants, d'employeurs, de travailleurs et de parents, les organisations culturelles et les institutions savantes ou de recherche, en vue de définir la politique scolaire et ses objectifs précis afin de tenir compte de l'adéquation formation et objectifs politiques à court, moyen et long terme. La possibilité d'atteindre ces buts et finalités de l'éducation dépendant en grande partie des politiques qui déterminent les moyens financiers affectés à cet

effet, il conviendrait de réserver en priorité, dans le budget national de l'État, une proportion adéquate du revenu national au développement de l'éducation.

Par ailleurs, soulignons que la réforme concernant la politique du bilinguisme a été adoptée par l'État du Cameroun, celle-ci d'une importance considérable sur l'enjeu socioculturel. Sur ce plan, elle permet la construction d'une identité et l'intégration nationales, le vivre ensemble et la coopération nécessaire au développement de la nation et la formation d'un citoyen bilingue sans distinction d'origine linguistique.

Dans les années 90, après la conférence mondiale sur l'éducation de 1990 à Jomtien en Thaïlande, le Cameroun qui a aussi ratifié la Convention relative aux Droits des Enfants en 1993, organise les états généraux de l'éducation en 1995. Ces derniers montrent le manque de scolarisation des enfants. C'est la raison pour laquelle l'éducation pour tous a été promue par la Constitution du 18 janvier 1996, celle-ci est suivie par la loi d'orientation de l'éducation qui prône la gratuité et l'obligatorieté au niveau de l'éducation fondamentale. Par la suite, a lieu ce qui est considéré comme le cadre d'action de l'éducation de Dakar en 2000. La même année, les OMD ont été définis et tous les États membres visent à atteindre les dits objectifs. De cette évolution, l'État a élaboré en 2002 le Plan d'Action National d'Éducation Pour Tous (PAN-EPT). Dans un souci de vouloir réduire ces disparités régionales, l'État Camerounais met sur pied à partir de 2006, une politique publique spécifique pour les régions fortement sous scolarisées dénommée Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP). Rappelons que la genèse de cette notion remonte en 1950 aux États Unies d'Amérique à travers la lutte pour les droits civils, en vue de compenser le retard scolaire des hommes de couleur. Par la suite, elle va inspirer la Grande Bretagne via le rapport de la commission *Plowden* où émerge la notion d'*Educationnal Priority Areas (EPA)* reprise par la France sous la forme traduite de Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) (Garga, 2021 : 275).

Ainsi, il nous semble idoine d'adopter une nouvelle politique qui permet de promouvoir de plus en plus l'éducation inclusive avec la construction des structures et la formation des enseignants spécialisés selon les besoins réels et objectifs de celle-ci, appuyer davantage le transfert des compétences aux institutions de la décentralisation en contrôlant celles-ci, ce qui permettra de mieux gérer la distribution des enseignants, des biens et services sur le territoire national. Mais aussi permettre à l'école de répondre aux attentes et besoins de la société en la conformant aux réalités.

Par ailleurs, il faut noter que l'État assure l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'éducation aux articles 11 et suivants du titre II de la loi d'orientation de 1998, on remarque la main tendue de l'État aux milieux professionnels, ces derniers sont associés en tant que des besoins surtout dans les domaines techniques, professionnels et des formations par alternance. Sur ce plan, cette éducation doit initier le

bénéficiaire à la pratique de la démocratie, au respect de l'autre, à la tolérance, à la paix, à la justice, au dialogue, à la solidarité et à la coopération. L'école sera le lieu par excellence ou doit se former et s'exercer l'unité nationale, le développement du bilinguisme et elle doit combattre le sectarisme et habituer l'élève à lutter contre toutes les formes de discrimination afin de favoriser l'intégration nationale voire régionale.

Les valeurs culturelles reçues en sont des biens auxquels les apprenants ont droit. Il faut apprendre à les connaître, les aimer, les sauvegarder, les conserver, les protéger et les défendre. Relevons enfin que le système scolaire doit donner aux jeunes une expérience culturelle commune qui contribue à la solidarité nationale. On peut donc affirmer que la culture offre une origine, une personnalité de base, un principe identificateur, qui donne une importance significative aux bénéficiaires. Ainsi la langue peut être considérée comme valeur cardinale d'une culture. La langue est liée à une culture. On sait qu'apprendre une langue, c'est apprendre une culture. Nous pouvons donc retenir que, l'apprentissage et la valorisation des langues nationales camerounaises semblent être relégués au second plan, par conséquent, l'accent est mis sur les langues officielles. Ceci est un choix politique déterminant qui est également applicable au niveau supérieur.

2. L'aménagement de l'éducation à l'enjeu de développement socio-culturel au niveau supérieur

Nous pouvons dire que l'aménagement de l'éducation à l'enjeu de développement socio-culturel peut se décliner en deux (02), celui liés aux réalités sociales d'une part (**2.1.**), et aux réalités politiques d'autre part (**2.2.**).

2.1. L'adaptation de l'éducation aux réalités sociales

L'intégration et la prise en compte de la tradition, de la culture voire des réalités sociologiques dans le cadre de l'éducation institutionnelle ; autrement dit, celle assurée ou assumée par l'État dans l'optique de la professionnalisation fait partie des enjeux qui sont toujours d'actualité. Cette éducation doit être considérée comme l'une des forces sociales et même la principale force sociale pour faire valoir les potentialités dont dispose les populations à travers l'adaptation de la formation des citoyens afin qu'elle puisse assurer le bien-être de tous.

L'éducation est un Droit primordial pour le développement de la société dans son ensemble. De ce fait, il est essentiel voire nécessaire que tous les Hommes quel que soit leur situation puissent en bénéficier dans les meilleures conditions. Elle doit être au service des identités des apprenants sans se fermer au monde extérieur. Toute

politique qui vise la réalisation de l'éducation de qualité pour tous devra donc s'inscrire dans une approche « *glocale* » selon Marc Pilon. C'est à dire en même temps globale et locale piloté en partenariat avec les bénéficiaires de celle-ci. (Marc Pilon et al. 2010 : 43).

D'après Michel Simeu Kamdem « depuis la deuxième guerre mondiale, la question de la francophonie a fait l'objet des grands débats dans les pays anciennement colonisés par la France. La bonne maîtrise de la Langue Française était considérée par les uns comme utile pour accéder au développement sociaux et économiques, tandis que des courants des pensées considéraient cela comme une conduite d'ex colonisé, et même d'acculturé. Dans les espaces publics, en particulier l'Université ; il devenait ainsi de plus en plus courant de traiter les francophones d'aliénés » parce qu'ils ont perdu leur base qui est leur culture, ce qui explique la nécessité d'adaptation de l'éducation aux réalités socio-culturelles et doit être une priorité, car il convient de noter que l'éducation de qualité est la garantie d'un dialogue interculturel qui restera toujours possible. On peut affirmer qu'en matière d'étude, les dimensions culturelles et linguistiques sont essentielles. Notons que la langue d'enseignement pour l'éducation institutionnelle dans la plupart des pays du monde est celle du pouvoir centrale, et dans beaucoup de pays du Sud notamment africain, elle se trouve être celle de l'ancien colonisateur et le cas particulier du Cameroun c'est le Français et l'Anglais. Ces dernières sont selon la loi fondamentale les langues officielles de l'État, (Kamdem et al. 2014 : 78).

Pour certains, l'éducation institutionnelle est considérée comme une école étrangère, comme l'explique le chef de Diallobé dans *L'aventure ambiguë* : « si je leur dit d'aller à l'école, ils iront en masse. Ils y apprendront de toutes les façons de lier le bois au bois que nous ne savons pas. Mais en apprenant, ils oublieront aussi. Ce qu'ils apprendront vaut ils ce qu'ils oublieront.» Plus loin il dira : « l'école où je pousse nos enfants tuera en eux ce qu'aujourd'hui nous aimons et conservons avec soin à juste titre.». Ce qui peut montrer que l'éducation dont ils recevront reflète plus les réalités étrangères voire occidentales et ne coïncide pas avec les réalités de leur société propre. Cette pensée peut être transposée dans le contexte camerounais car il a hérité le système colonial, notre éducation institutionnelle reflète plus l'image de l'occident que des réalités africaines et des particularités camerounaises, (Amadou, 1992 : 61).

Pigeaud relève que pendant l'ère du Mandat et de la Tutelle, on peut noter l'interdiction de l'enseignement des langues nationales par la France dans les écoles situées sur le territoire francophone (Pigeaud, 2011 : 36) ; puisse que des personnes acculturées et surtout ignorant sont et resteront facilement manipulable selon Lord Macaulay ce qui montre l'importance d'un enseignement de qualité basé sur la culture. C'est dans ce sens qu'il nous paraît intéressant d'élargir la formation en Langue et Culture Camerounaise actuellement limitée seulement à la

filière de Langue et Culture Camerounaise des Ecoles Normales Supérieures de Yaoundé 1 et de Bertoua qui forme environ trente-cinq (35) Elèves par an, d'étendre ces filières dans d'autres écoles normales puisque la demande va croissante et même instaurer ce qui concerne la culture comme unité d'enseignement transversale dans les facultés et autres établissements afin d'atteindre le maximum des apprenants. Abdel Rahmane Baba Moussa pense qu'il sied de s'interroger sur le droit à l'éducation et sur la capacité des systèmes éducatifs de l'Afrique subsaharienne en général et du Benin en particulier à assurer leur rôle de transmission collective de l'héritage culturel ; le propre de la culture est de faire l'objet d'une transmission et la culture comme disposition individuelle ne se construit pas indépendamment de la culture collective, laquelle justement peut être transmise au sein des structures adaptées que constituent les systèmes éducatifs. Or, ces derniers sont issus de la colonisation et ont été modelés par elle. Il faut ainsi élaborer des alternatives pour rendre effectif l'éducation à la culture.

Emmanuel Pondi a mené une étude sur l'adaptation de l'éducation aux réalités socio-culturelles africaines, et selon lui « la perte d'identité des jeunes Africains réside principalement dans le système éducatif. ». Et il ajoute le sous-développement de l'Afrique est dû au fait que les experts Africains ont « une certaine déconnexion en regard du contexte socio-culturel de l'Afrique et des besoins réel des populations africaines. ». C'est la raison pour laquelle il affirme qu'il faut repenser le développement à partir des spécificités Africaines car les Africains ont reçu leur formation en occident et ces derniers sont revenus en Afrique pour un copiage de la formation reçue dans la plus part des cas au lieu d'adapter aux réalités socioculturelles quotidiennes, (Pondi, 2011 : 276).

2.2. L'adaptation de l'éducation aux réalités politiques

L'urgence de la mise en œuvre d'une réelle politique scolaire avec la construction des infrastructures, la formation et le recyclage des personnels enseignants a toujours fait l'objet d'attention au sein de la société. Cependant, il nous semble qu'il faut améliorer encore davantage la démocratisation de l'éducation, pour permettre à l'école de répondre aux attentes et aux besoins fondamentaux de la société en la conformant aux réalités, aux contextes et aux vécus quotidiens des Hommes qui composent cette dernière. Car ces objectifs sont variables selon l'évolution de la société. Sur le point de l'amélioration de la gouvernance et le pilotage du système éducatif, de la quantité et surtout de la qualité de celle-ci et leur adaptation aux contextes et environnements, il faut permettre la mise en place d'une politique plus efficace de professionnalisation des enseignements à travers des activités qui tendent plus vers des pratiques et pas que cette dernière reste un simple slogan vide de contenu. En plus, il faut promouvoir l'enseignement privé de qualité à ce niveau surtout la forme

technique avec un système de suivi minutieuse et contrôle par l'État dans la création et la gestion de ces institutions, procéder à la réfection des infrastructures en panes.

La loi d'orientation de l'enseignement supérieur dispose à l'article 7 alinéas 1 que l'État élabore la politique de l'enseignement supérieur et assure sa mise en œuvre. L'alinéa 2 ajoute que les Collectivités Territoriales Décentralisées, les partenaires socio-économiques, ainsi que les Institutions ou Organisations publiques ou privées nationales ou internationales participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'Enseignement Supérieur dans les formes et selon les modalités fixées par voie réglementaire. Il assure une large information du public sur les formations universitaires et l'évolution de celles-ci, et sur les besoins en qualification dans les différents secteurs de la vie nationale ; il favorise le développement et l'utilisation des technologies de progrès ; l'article 9 alinéa 1 pour sa part évoque un organe en l'occurrence le conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche Scientifique et Technique qui assiste l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'enseignement supérieur.

A cette suite, il nous convient de dire que, il est important de promouvoir une éducation interculturelle dans le sens ou cette dernière peut être entendue comme celle qui promeut la paix dans le territoire national et même au niveau international. Elle consiste au développement des valeurs cardinales nécessaires au vivre ensemble, au partage et à l'ouverture au monde. C'est également celle qui lutte contre les discriminations, la xénophobie, les inégalités, l'ethnocentrisme dans le monde et développe l'altruisme, l'enracinement culturel.

Conclusion

De ce qui précède, il convient de retenir que les stratégies adoptées par l'État dans le domaine de l'éducation doivent se pencher sur les besoins éducatifs réels, ces derniers permettant aux différents acteurs d'atteindre leurs objectifs. Ces besoins ressortent des préoccupations humaines et sociales. Depuis l'unification du Cameroun en 1972, la politique du bilinguisme a été encouragée spécifiquement sur le plan scientifique elle permet aux ressortissants camerounais d'être bien formé, de s'ouvrir par la suite au monde et d'accéder enfin aux divers publications scientifiques sans barrière linguistique. Ngouo pour sa part ajoute que « Par leur essence, ces systèmes éducatifs hérités posent au moins deux problèmes de fond : celui de la langue d'instruction qui est différente de la langue de communication en dehors de l'école et celui de l'adaptation des contenus des programmes aux préoccupations propres de développement de tels pays. » (Ngouo, 1995 : 356). De la pensée de cet auteur, on peut retenir que le système

éducatif doit résoudre deux problèmes principaux, le premier concerne les objectifs socioculturels et le second sur les objectifs socioéconomiques.

Bibliographie

AMADOU HAM PATE BA, (1992), *Amkoullel, l'enfant Peulh, mémoire*, Paris, Acte Sud.

Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle, adoptée le 3 novembre 2001.

FANNY PIGEAUD (2011), *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, éditions Karthala.

ALIOU GARGA (2021), « Le droit à l'éducation face aux mutations socioculturelles des ZEP au Cameroun », *Revue Africaine De Droit Et De Science Politique*, Les Éditions le Kilimandjaro, Vol. IX n°20, pp. 271-288.

JOSEPH BOMDA (2021), « Le droit à l'information et à l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au Cameroun face au défi du jacobinisme hérité de la tutelle française », *International Multilingual Journal of Science and Technology (IMJST)* ISSN: 2528-9810 Vol. 6. Pp. 2343-2358.

Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'enseignement supérieur.

Loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 juin 1972, modifiée et complétée par la loi n° 2008/001 du 14 avril 2008.

Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun.

MARC PILON et al. (2010), *Le droit à l'éducation, Quelle universalité ?*, Paris, éditions des archives contemporaines.

MARIE-LOUIS ROPIVIA, (1995), « Problématique culturelle et développement en Afrique noire : esquisse d'un renouveau théorique. » *Cahiers de géographie du Québec*, 39 (108). Pp. 401-416. <https://doi.org/10.7202/022517ar>. 26 mars 2021.

MICHEL SIMEU KAMDEM et al. (2014), *L'université africaine et sa contribution au développement local, l'exemple du Cameroun*, Paris, Karthala.

NGOUO LEON BERTRAND (1995), « La recherche de l'excellence dans le système éducatif camerounais ». *Revue des sciences de l'éducation*, 21 (2), 353-370. <https://doi.org/10.7202/031790ar>.

PIERRE FONKOUA (2006), *in La scolarisation des filles au Cameroun jalons, repères et perspectives*, Cahiers africains de recherche en éducation- n°2, L'Harmattan.

Programme Economique, Financier, Social et Culturel du Gouvernement pour l'exercice budgétaire 2021.

STEFANIA GANDOLFI (2016), « Le droit à l'éducation : condition préalable de l'éducation pour tous », *L'éducation en débats: analyse comparée*, Vol 1, Université de Bergame, Italie, pp. 42-55.